

N° 3.0 Ter - Renforcer la pratique des bénéfices agricoles - Séminaire complet sur 2 jours

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Publics : Experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires, experts fonciers, avocats.

Durée : 2 jours - 15 heures

Tarif par participant en distanciel :

Le tarif s'élève à 990€ HT par participant (pour les 2 jours), soit 1188€ TTC pour les adhérents, adhérents secondaires et filleuls inscrits à l'Uneca.

Ou 1140€ HT par participant, soit 1368€ TTC pour les non adhérents ou filleuls.

Date :

Du 03/06/2024 au 04/06/2024 - Paris -Uneca

Description :

Les agriculteurs vous confiant le conseil fiscal de leur entreprise, vous considèrent comme un spécialiste. Pour être à la hauteur, vous devez donc maîtriser parfaitement les dispositifs, les conditions d'applications et leur mise en place au cas par cas. Cette formation est également une étape intermédiaire indispensable avant d'aborder notre cycle « spécialisation ».

Objectifs :

Vous intervenez déjà dans le secteur agricole et maîtrisez « les fondamentaux en matière de fiscalité agricole » tels qu'ils ont pu vous être présentés dans le cadre du séminaire 2.2 du catalogue. Cette formation va vous permettre d'approfondir les dispositifs fiscaux spécifiques au régime des Bénéfices Agricoles et d'en maîtriser toutes les difficultés d'applications.

Cette formation se déroule en deux journées indépendantes et complémentaires. Le premier volet détaille les règles particulières de détermination des bénéfices agricoles (micro-BA et réel) et le second volet s'intéresse pour sa part aux dispositifs optionnels « d'écrêtement » des revenus, aux différents crédits d'impôts spécifiques, ainsi qu'aux règles particulières attachées aux plus-values sur biens et titres.

Pré-requis :

Disposer d'une première expérience dans la gestion des dossiers agricoles relevant d'un système de bénéfice réel. Débutants non concernés, se reporter à la formation (2.2)

PRÉ-INSCRIPTION

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les agriculteurs vous confiant le conseil fiscal de leur entreprise, vous considèrent comme un spécialiste. Pour être à la hauteur, vous devez donc maîtriser parfaitement les dispositifs, les conditions d'applications et leur mise en place au cas par cas. Cette formation est également une étape intermédiaire indispensable avant d'aborder notre cycle « spécialisation ».

Description

Les agriculteurs vous confiant le conseil fiscal de leur entreprise, vous considèrent comme un spécialiste. Pour être à la hauteur, vous devez donc maîtriser parfaitement les dispositifs, les conditions d'applications et leur mise en place au cas par cas. Cette formation est également une étape intermédiaire indispensable avant d'aborder notre cycle « spécialisation ».

Contenu

JOUR 1

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel

Après-midi : 1 pause de 20 minutes en présentiel

1. Champ d'application des bénéfiques agricoles

Définition

Revenus non agricoles rattachés au BA réel

Revenus non agricoles dénaturés en BA

Revenus agricoles dénaturés en BIC

2. Rappel micro-BA

3. Détermination du bénéfice agricole réel

Principe général

Actif immobilisé / Actif circulant

Produits (primes, subventions, indemnités, plus-values)

Frais et charges

4. Traitement des déficits

JOUR 2

1. Dispositifs « d'écrêtement » des bénéfiques agricoles

Déduction pour épargne de précaution

Revenus exceptionnels

Moyenne triennale

A-valoir social

Abattement jeunes agriculteurs

2. Crédits d'impôts

Agriculture biologique

HVE

Glyphosate

Congés

3. Plus-values sur biens et parts sociales

Périmètres des plus-values professionnelles et privées

Biens migrants

Impact abandon des effets de la théorie du bilan

Régimes d'exonération – spécificités agricoles (pour rappel le séminaire XXX traite en profondeur des différents régime d'exonération) - Article 151 septies CGI / Article 151 septies B CGI / Article 238 quindecies CGI

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.

Animateur : Avocat, formateur professionnel spécialisé dans le domaine agricole depuis plus de 10 ans.

Reproduction interdite - Renforcer la pratique des bénéfiques agricoles - Séminaire complet sur 2 jours

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyen pédagogique

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique

Echanges d'expériences

Etude de cas concrets

Document remis

Remise du support de formation projeté

Remise d'un support papier exhaustif

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Feuille de présence

Quiz en salle avec remise du corrigé

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

MODALITÉS

Date de cette version : 04/07/2023

Accès handicapé : Pour toutes demandes relatives aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez Céline Dupuid-Moreux à contact@uneca.fr

Nombres de participants limités : Pour le bon déroulement de la formation, le nombre de participants par session est de 22 maximum.

Modalités d'inscription :

Vous pouvez-vous inscrire jusqu'à une semaine avant la date de la formation.

Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement.

Vous recevrez votre convocation par mail au plus tard cinq jours avant la formation.

Contact

UNECA Mme Céline DUPUID-MOREUX

26 rue de Mogador

75009 Paris

contact@uneca.fr

Imprimer

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 8 500 € HT, soit 10 200 € TTC les deux jours.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)
Les frais de gestion administrative et pédagogique comprenant la transmission du support PDF seront facturés 25€ par participant.

* Le nombre de participants ne doit pas excéder 22 personnes par session.

**A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des séminaires (hors AF) de la saison (07/2024- 06/2025).

Demander un intra

[Liste complète des formations](#)

Source URL: <http://formation.uneca.fr/renforcer-la-pratique-des-benefices-agricoles-seminaire-complet-sur-2-jours-3>